

# RICHTER

## PROJET DE LOI N° 64 : ÊTES-VOUS PRÊT?

Voici les **six principales** questions à vous poser et les **quatre principaux conseils** à suivre pour vous conformer au projet de loi n° 64 et protéger votre entreprise et ses données.

MONTRÉAL | TORONTO | CHICAGO  
RICHTER.CA



- 1 Où et comment les données de votre entreprise sont-elles stockées?
- 2 Quel type de données personnelles est stocké ou utilisé par votre entreprise?
- 3 Combien de tiers ont accès aux données personnelles de votre entreprise?

- 4 Disposez-vous de politiques de protection des données personnelles?
- 5 Quelles mesures votre entreprise a-t-elle adoptées pour protéger les données personnelles de ses employés et de ses clients?
- 6 Avez-vous mis en place des pratiques et des contrôles internes efficaces pour assurer la sécurité des données personnelles?

### QUATRE PRINCIPAUX CONSEILS

Former vos employés sur les pratiques exemplaires en matière de protection des données personnelles.



Communiquez avec nous pour amorcer la réflexion sur la façon d'adapter les pratiques de votre entreprise avec les nouvelles exigences.

Familiarisez-vous avec le projet de loi n° 64 et ses répercussions sur votre entreprise.



Mettez en place un processus pour répondre aux demandes de vos employés et de vos clients qui s'enquêtent de leurs données personnelles.



YVES NADEAU  
CPA auditeur, CA, CRMA, CFE  
Associé  
ynadeau@richter.ca



FAOUZI MOUEFFEK  
Directeur  
fmoueffek@richter.ca